

LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES TP SELON LEUR TAILLE (2021)

0 salarié	● 511 (24%)
1 à < 10 salariés	● 537 (25%)
10 à < 20 salariés	● 225 (10%)
20 à < 50 salariés	● 390 (18%)
50 à < 200 salariés	● 493 (23%)
200 salariés et plus	● 12 (0%)



RÉPARTITION DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES TP SELON LA TAILLE DE LEUR ÉTABLISSEMENT (2023)

1 à < 10 salariés	● 2%
10 à < 20 salariés	● 3%
20 à < 50 salariés	● 8%
50 à < 200 salariés	● 17%
200 salariés et plus	● 70%



Note de lecture : les établissements de 200 salariés ou plus représentent <1 % des établissements et concentrent 70 % des effectifs de la construction de routes.

Entre 2020 et 2021, l'activité de construction de routes et d'autoroutes dans les Travaux Publics a connu une diminution de 2 % de ses effectifs.

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Construction de routes et d'autoroutes
2020	65 915
2021	64 564 (-2%)

Source : URSSAF / Traitements : Réseau des CERC.

ZOOM SUR LES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET AMÉNAGEMENTS URBAINS



ÉTABLISSEMENTS DE LA CONSTRUCTION DE ROUTES (2021)

2 168 établissements
(5% des établissements du secteur des TP)

32% des établissements
comportant au moins un salarié
sont des établissements de moins
de 10 salariés.

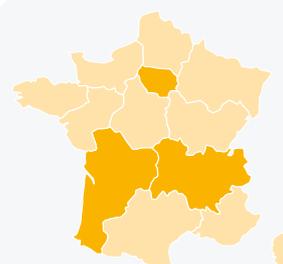
39 salariés en moyenne
par établissement disposant
d'effectifs (14,8 salariés en moyenne par
établissement dans le secteur des TP).

TOP 3 DES RÉGIONS (2021)

Île-de-France
316 établissements

Auvergne-Rhône-Alpes
273 établissements

Nouvelle-Aquitaine
263 établissements



+5%
nombre de constructeurs de routes
et aménagements urbains
entre 2017 et 2021

Source : UCF-CIBTP / Traitements : Réseau des CERC / Secteurs BTP

LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

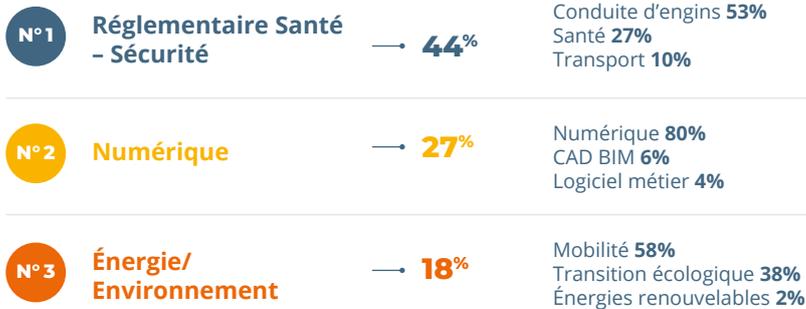
NOMBRE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES DE LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES TRAVAUX PUBLICS DONT LES FORMATIONS ONT ÉTÉ FINANÇÉES PAR L'OPCO DE LA CONSTRUCTION (CONSTRUCTYS)

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Construction de routes et d'autoroutes
2022	3 138
2023	4 486 (+43%)

LA CONSTRUCTIONS DE ROUTES DANS LES TP EN 2023



TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)



TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Grand Est
662 stagiaires
Hauts-de-France
570 stagiaires
Occitanie
517 stagiaires



LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE STATUT



LES TRAVAUX PUBLICS (2023)



stagiaires dont les actions ont été financées
par le FAFCEA

TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)



TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Occitanie
106 stagiaires
Auvergne-Rhône-Alpes
97 stagiaires
Pays de la Loire
81 stagiaires



LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES TRAVAUX PUBLICS (2023)



360

Contrats de professionnalisation en cours au 31/12/2023 soit **20%** des contrats de professionnalisation des TP

7 salariés sur **10**

exécutent leur contrat de professionnalisation dans une entreprise de 200 salariés ou plus

32%

des salariés en contrat de professionnalisation visent l'obtention d'un titre ou d'un diplôme inférieur ou égal au niveau 4 (**34%** dans les TP)

Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats de professionnalisation de la construction de routes a stagné alors que la tendance dans les Travaux Publics dans leur ensemble a diminué de 3 %.

	Construction de routes et d'autoroutes
2021	360
2022	370 (+3%)
2023	360 (-3%)

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Auvergne-Rhône-Alpes

75 contrats

Nouvelle-Aquitaine

57 contrats

Occitanie

54 contrats



Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats de professionnalisation dans la construction de routes ont augmenté de 3 %.

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

LA CONSTRUCTION DE ROUTES DANS LES TRAVAUX PUBLICS (2023)



3 483

Contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2023 soit **20%** des contrats d'apprentissage des TP

3 apprentis sur **4**

exécutent leur contrat d'apprentissage dans une entreprise de 200 salariés ou plus (**76%**)

44%

des apprentis visent un diplôme ou un titre \leq au niveau 4 (**40%** dans les TP)

Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats d'apprentissage de la construction de routes dans les TP a augmenté de 33 % (+29 % dans les Travaux Publics).

	Construction de routes et d'autoroutes
2021	2 616
2022	2 911 (+11%)
2023	3 483 (+20%)

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France

530 contrats

Hauts-de-France

434 contrats

Auvergne-Rhône-Alpes

423 contrats



Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats d'apprentissage ont augmenté de 11 % dans l'activité « Construction de routes et autoroutes ».

CLÉS DE COMPRÉHENSION

LES ÉTABLISSEMENTS

Pour les deux graphiques « Répartition des établissements de la construction de routes » (selon leur taille) :
Source : INSEE (établissements au 31/12/2021)
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisés tous les établissements de France (sauf ceux n'ayant aucun salarié et ne réalisant aucun chiffre d'affaires) dont le code NAF est le suivant :
42.11Z : Construction de routes et autoroutes

Pour le graphique « Répartition des salariés de la construction de routes selon la taille de leur établissement » :
Source : OPCO de la Construction - Constructys - d'après le fichier transmis par France Compétences (URSSAF).
Photographie à instant T des adhérents en Décembre 2023.
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

L'effectif transmis par l'URSSAF pour chacun des établissements correspond à l'effectif équivalent temps plein moyen sur l'année.

LES SALARIÉS

Source : URSSAF
Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés des entreprises des codes NAF cités précédemment, quelle que soit la fonction occupée (production, administratif, commercial, technicien ou cadre).

Source : UCF-CIBTP
Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés qui occupent le métier de constructeurs de routes et aménagements urbains quelle que soit l'entreprise BTP ressortissante à la caisse des congés payés (somme des ouvriers VRD et des constructeurs de routes et assimilés).

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys
Contrats en cours au 31/12/N.

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys
Contrats en cours au 31/12/N.

FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des personnels sous statut **salarié** et **financées par l'OPCO de la Construction** (Constructys).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Source : FAFCEA
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des **personnels non-salariés des Travaux Publics** (ex : artisans, conjoints non-salariés, créateurs-repreneurs d'entreprise, auto-entrepreneurs) et **financées par le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales** (FAFCEA).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

Les données cumulent les formations continues des personnels non-salariés des activités suivantes :

Construction de routes et autoroutes, Construction de voies ferrées de surface et souterraines, Construction d'ouvrages d'art, Construction et entretien de tunnels, Construction de réseaux pour fluides, Construction de réseaux électriques et de télécommunications, Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a., Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse, Forages et sondages, Travaux d'installation électrique sur la voie publique, Autres travaux spécialisés de construction, Location avec opérateur de matériel de construction.

NB : certaines données formations ne sont pas intégrées au périmètre d'analyse car le code NAF de l'entreprise est hors champ du BTP alors que son IDCC appliqué et déclaré à l'URSSAF (par le biais de la DSN), correspond au périmètre de financement de l'OPCO de la Construction.